



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 14-1 - ENVIRONNEMENT -
MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE
DE PROXIMITE DE COMPOSTAGE
DE DECHETS VERTS - CONVENTION
AVEC SYNDICAT "UNIVALOM" -
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

119845

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

14-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PROXIMITE DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS - CONVENTION AVEC SYNDICAT "UNIVALOM" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Le Grenelle de l'Environnement a mis l'accent sur la politique de prévention des déchets, et plus spécifiquement le compostage de proximité.

UNIVALOM, établissement public de coopération intercommunale créé pour la valorisation des déchets ménagers par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2009, élabore et porte un programme de prévention pour l'ensemble des collectivités de son territoire (préparation en vue de la réutilisation du recyclage et toute autre valorisation).

La Commune souhaite s'impliquer davantage dans cette politique en étendant ce service à l'ouverture de sites de compostage de proximité gérés par UNIVALOM et approvisionnés notamment par les déchets verts de la Commune.

Les sites concernés sont :

- la villa Eilenroc ;
- le parc Exflora ;
- le site des Semboules.

Le coût de ce partenariat pour l'année 2015 est estimé à 750 euros pour la Commune, afin d'installer d'éventuelles clôtures pour les sites de compostage et d'assurer si besoin le nivellement du terrain.

Les modalités de ce partenariat font l'objet d'une convention entre la Commune et le Syndicat UNIVALOM, consentie pour une durée de 10 ans. Les parties se réservent la possibilité d'inclure de nouveaux sites par voie d'avenant.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SYNDICAT UNIVALOM ainsi que les éventuels avenants, notamment pour y inclure de nouveaux sites, sans que ces derniers ne bouleversent l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.14-1 - ENVIRONNEMENT - MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PROXIMITE DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS - CONVENTION AVEC SYNDICAT "UNIVALOM" - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1198-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1198-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes